

17B-Extension de l'AIPPB Apron sur le moyen-Verdon

N° et Titre Objectif:

17-Prendre en compte l'espèce dans les politiques publiques

Domaine:

Protection

Priorité: Forte (1)

Région(s) concernée(s):

Région Sud: Verdon (partie moyen-Verdon entre Castellane et Moustiers-Ste-Marie)

Contexte et enjeux:

Le moyen-Verdon dont le débit est géré depuis le barrage hydroélectrique de Chaudanne en amont. Le barrage de Sainte-Croix en aval de la retenue constitue une rupture des continuités écologiques empêchant tout contact de l'apron avec ses homologues duranciens. A ces pressions anthropiques sur le Verdon, s'ajoute la fréquentation accrue de la rivière par les nombreux visiteurs en période estivale (baignade, randonnée aquatique, canyoning, flottage, raft, canoë-kayak).

Aussi, en parallèle au rehaussement des débits d'étiage du moyen Verdon, le PNRV a travaillé, sur la mise en place d'un arrêté inter-préfectoral de protection de biotope de l'apron (AIPPB), destiné à réduire le piétinement sur les habitats de l'apron au sein du grand canyon. Sorti en 2012 après deux ans de concertation locale, cet arrêté permet aujourd'hui aux différents acteurs concernés de se rencontrer et d'échanger dans le cadre du comité de suivi de l'AIPPB.

Avec la découverte d'une population d'apron en amont des gorges (confirmée en 2017 par des tests d'ADN environnemental et des prospections réalisées par l'AFB), l'extension du périmètre de l'AIPPB est aujourd'hui indispensable pour une prise en compte de la population d'apron dans sa globalité.

Acquis PNA 2012-2016:

L'étude de l'impact du piétinement humain sur la rivière dans le moyen-Verdon, l'étude du régime alimentaire de l'apron, le suivi génétique, le suivi de la dynamique de la population d'apron et enfin la poursuite des prospections de l'apron dans le Verdon, ont permis de mieux appréhender localement les risques pour ce poisson. Ces éléments ont ainsi alimenté les outils réglementaires et les outils de sensibilisation portés ou accompagnés par le PNR du Verdon.

Les résultats de l'étude du régime alimentaire de l'apron menée entre 2015 et 2016 suggèrent que la disponibilité de proies pour l'apron dans le Verdon pourrait être un facteur limitant pour ce poisson. Au regard des résultats de cette étude et comparativement aux résultats observés dans les autres rivières où l'apron est présent, les conditions environnementales du moyen Verdon apparaissent sub-optimales pour ce poisson. Dans ce contexte, cette population sera particulièrement impactée par des stress supplémentaires sur son habitat et sa ressource alimentaire (G. Archambaud, E. Corse et V. Dubut, 2018).

Enfin, le suivi génétique suggère que le crash démographique diagnostiqué sur la base des résultats de l'étude de 2009 semble ne pas se poursuivre et que la démographie de la population du Verdon est stabilisée. Il faut néanmoins rappeler que l'apron présente un niveau de diversité très faible dans le Verdon comparativement à toutes les autres populations du bassin du Rhône (Dubut et al., 2011).

La vigilance reste donc de mise : de par son isolement et sa faible diversité génétique, la population d'apron du Verdon reste fragile, d'autant que sa ressource trophique est limitée comparativement à celle des autres populations de la Durance, de la Beaume et de la Loue.

Résultats attendus ou question à laquelle on cherche à répondre:

Mise en œuvre d'une réglementation concertée pour limiter l'impact du piétinement et visant à préserver la population d'apron du Verdon

Description de l'action:

- Réflexion commune menée au sein du comité de suivi de l'AIPPB Apron pour définir une méthode de travail nécessaire à l'extension de cet arrêté ;
- Stage encadré par la DDT des Alpes-de-Haute-Provence pour réaliser un diagnostic des activités nautiques et aquatiques en amont de la limite actuelle de l'AIPPB, à croiser avec les connaissances sur l'apron et ses habitats sur ce secteur ;
- Reconnaitances de terrain partagées entre les services de l'Etat, le PNRV et les représentants des sports d'eau vive pour identifier les enjeux les plus forts sur ce secteur ;
- Définition commune de la réglementation au sein du comité de suivi de l'AIPPB à partir du diagnostic et des enjeux identifiés ;
- Prise de l'arrêté
- Mise en place de l'information nécessaire auprès du grand public et des usagers de la rivière concernés par l'AIPPB (création et pose de signalétique sur site, information dans des revues spécialisées, journées d'information et de sensibilisation des professionnels de l'eau vive et du tourisme)

Calendrier de réalisation:

2019-2021

Indicateurs de suivi:

Compte-rendu des réunions de comité de suivi de l'AIPPB
Rapport sur le diagnostic des enjeux
Liste de la signalétique et outils d'information-sensibilisation mis en place

Indicateurs de réalisation:

Arrêté inter-préfectoral de protection de biotope

Pilote de l'action et pilote(s) associé(s):

La co-animation du comité de suivi de l'AIPPB Apron est assurée par les services de l'Etat (DDT des Alpes-de-Haute-Provence) et le Parc naturel régional du Verdon.
L'acte réglementaire est établi par les services de l'Etat (DDT(M) des Alpes-de-Haute-Provence et du Var et Préfectures des Alpes-de-Haute-Provence et du Var).

Partenaire(s) pressenti(s):

Membres du comité de suivi de l'AIPPB Apron institué en 2012 comprenant une trentaine de représentations.

Coûts estimatifs :

Le temps d'ingénierie nécessaire à la mise en place de l'AIPPB n'a pas été chiffré. Au moins 4 agents du PNRV sont mobilisés sur ce travail. Les 2 postes les plus mobilisés sont le poste d'animateur Natura 2000 et celui d'animateur des activités de pleine nature.
Les coûts relatifs à la communication sont détaillés dans la fiche action n°16B - Actions de sensibilisation et d'information auprès des usagers de la rivière.

Financements pressentis :

Essentiellement, financeurs liés à l'ingénierie des postes d'animateur Natura 2000 (Feader / Etat) et d'animateur des activités de pleine nature

Autres espèces bénéficiant de l'action de manière directe ou indirecte:

Ensemble des poissons (Chabot, Truite fario, Blageon, Barbeau fluviatile, Chevaine, Loche franche) et des invertébrés aquatiques du moyen Verdon.